<u>CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29</u> SEPTEMBRE à VINGT HEURES TRENTE :

PRESENTS:

Mr CHEVALLIER MAMES François – Mr ALARD André – Mme VANESON Jocelyne – Mme MORAL Alessandra – Mr BORREL Michel – Mme ESQUER Valérie – Mr PERRON Thierry – Melle LEPAGE Annick – Mme BAVAY Carol – Mr TOUCHARD François – Mme PHILIPPE Magali

ABSENTS:

Mr STEVANCE Elie Mr AUBIN Gilles Mr CHARRIAL Didier

Le Procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'Unanimité des présents.

Secrétaire de séance : Mr BORREL Michel

Le maire demande à rattacher les points suivants à l'ordre du jour :

- PLU de Bernay-Vilbert
- Avis sur le projet territorial de seine et marne

Le conseil municipal donne son accord.

1/ PLU DE COURTOMER :

Le maire fait un point de situation sur l'avancement du dossier PLU et rappelle les prochaines échéances.

2/ACHAT DU TERRAIN RUE DU VIEUX CHATEAU

Le maire informe le conseil municipal des termes de la négociation qu'il a engagé avec monsieur BAZZOLI sur le prix d'achat de ses parcelles.

Après en avoir débattu, le conseil municipal adopte la délibération suivante :

Considérant la délibération 27/2016 du conseil municipal du 21 juillet 2016 autorisant l'achat des parcelles B221 et de la moitié de la parcelle B222,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le prix de 7 € le m² pour l'achat du terrain de Monsieur Cyril BAZZOLI
- charge le maire de toutes les démarches en ce sens et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire

3/SECURITE RUE DE VERDUN:

Le maire partage avec le conseil municipal les difficultés de circulation dans la rue de Verdun et les risques pour les piétons, et en premier lieu les enfants, qui doivent marcher sur la voie compte tenu du stationnement sur le trottoir de chaque côté de la rue.

Après un débat où diverses solutions sont envisagées, le conseil municipal retient la solution visant à créer des places de stationnement de part et d'autre, ce qui entraînera une circulation alternée.

Le conseil municipal demande au maire d'en informer dès à présent les habitants de la commune en précisant qu'au vu des résultats, la solution pourra être étendue à l'ensemble du village.

Une étude technique sera demandée au cabinet d'études de M JAKUBZAC pour cet aménagement.

4/DECISION MODIFICATIVE:

Considérant le manque de crédit sur le chapitre 65 pour le paiement de la participation 2016 du SMIAEP, le maire propose au conseil municipal la décision modificative suivante :

DECISION MODIFICATIVE N°1 M49:

DEPENSES D'INVESTISSEMENT CHAP 23

Article 2313 Construction

- 1 800.00 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT

CHAP 023

Article 023 virement section investissement

- 1 800.00 €

CHAP 65

Article 658 charges diverses de gestion courante + 1

+ 1 800.00 €

RECETTES INVESTISSEMENT

CHAP 021

Article 021 virement de la section d'exploitation - 1 800.00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'adopter cette décision modificative

5/ POINTS SUR LES SYNDICATS :

Communauté de communes: le maire rend compte des premières réunions du comité de fusion de 3 communautés de communes. Il souligne que le climat de ces réunions n'est pas propice à un travail basé sur la confiance réciproque et collaboratif. De plus, les fiscalités différentes rendent complexe la fusion compte tenu des impacts importants sur les budgets des collectivités. Il propose de faire un point plus précis au prochain conseil municipal.

RPI : la subvention DETR pour le City stade a été accordée. Celle au titre du contrat FER est attendue.

6/QUESTION DIVERSES

Association des anciens combattants : la prochaine assemblée générale décidera de l'arrêt ou non de cette association

Contrat rural : le solde des subventions pour le DEPARTEMENT et la REGION a été versé

Bail del'épicerie de Courtomer : en attente du délibéré du TGI relatif à l'audience du 16/09/2016

Prochain conseil municipal: jeudi 27/10/2016 à 20h30, mercredi 23/11/2016 à 20h30 et mercredi 21/12/2016 à 20h30

<u>7/ PLU DE BERNAY-VILBERT</u>: point reporté lors du prochain conseil municipal

8/AVIS SUR LE PROJET TERRITORIAL DE SEINE ET MARNE

La commune de Courtomer devrait être rattachée au territoire de Provins.

L'Ordre du jour étant épuisé, ont signé au registre les membres